



disque bleu



Patrimoine  
Histoire



Vestiges



DEPARTEMENT  
**MEURTHE  
& MOSELLE**

http://meurthe-et-moselle.fr/actions/transition-ecologique/randonnee

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée  
en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place

Rester sur le chemin balisé

Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier

Ne pas camper, fumer, ni faire de feu

Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse

Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages

Ne pas cueillir de plantes

Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com)

Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



361 m

199 m

0 500 1 000 Mètres

DITER - Service Ecologie  
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

**Circuit G**  
Itinéraire d'intérêt local



**17 km - 4h45**

Itinéraire pédestre  
**Variante possible**

Départ principal

**Frouard**

Parking de l'Hôtel de Ville



Contact : Club Alpin Français de Nancy - [clubalpin.nancy@wanadoo.fr](mailto:clubalpin.nancy@wanadoo.fr)